

de réciprocité, de vols au moyen d'avions non armés sur les territoires des autres états participants pour la surveillance de l'activité militaire. L'Union soviétique estime que le but de ce traité est de renforcer la confiance, d'assurer la prévisibilité de l'activité militaire, de favoriser le processus de limitation des armements et de désarmement et le contrôle du respect des obligations des états dans ce domaine.

Selon nous, le régime serait ouvert dans une première étape à l'adhésion des états qui à l'heure actuelle participent déjà à un dialogue actif sur les problèmes de désarmement. Cependant, nous n'excluons pas la participation à ce processus d'autres états. En d'autres termes, selon nous, le régime de ciels ouverts est le résultat de la conclusion d'un accord multilatéral qui, ou bien, réglerait de façon détaillée le futur régime ou bien énoncerait de façon brève ses buts et sa teneur qui seraient ensuite concrétisés dans les protocoles techniques qui y seraient annexés.

Le régime de Ciels Ouverts doit être fondé sur le principe d'une égalité complète et entière. Egalité en ce qui concerne la possibilité de recevoir de l'information et d'y avoir accès, information qui ne serait pas utilisée au détriment de l'une ou l'autre des parties. Egalité du point de vue de la zone d'application du régime, qui engloberait l'activité militaire des états non seulement sur leurs territoires nationaux mais également au-delà de leurs frontières. Egalité en ce qui concerne les quotas des vols, l'utilisation des avions, l'équipement de surveillance et le traitement des données.

Nous espérons que les autres participants de la conférence se fonderont sur la nécessité d'assurer l'égalité des droits et l'équilibre des intérêts de tous les états. De toute évidence, l'accord sur le ciel ouvert doit être ouvert pour que l'on puisse y incorporer à l'avenir des dispositions sur la mer ouverte, l'espace ouvert.

Et bien entendu, il convient d'envisager dans ce traité la création d'un organe de coordination qui s'occuperait de tout ce qui concerne le respect des dispositions de l'accord, l'éclaircissement des situations peu claires et la résolution des conflits.

Le progrès vers une transparence et une ouverture de plus en plus grande, vers le renforcement global de la confiance, permettrait de façon efficace de construire un système global de sécurité internationale. C'est dans cette perspective que nous nous prononçons en faveur de ces mesures.

Je suis convaincu que ces mesures poseront les bases d'un système de confiance tout à fait unique qui, dans une unité organique avec toute l'expérience déjà accumulée et tout à fait extraordinaire dans ce domaine, accroîtra l'autorité de l'Europe en tant que laboratoire créateur d'ouverture, de transparence, de désarmement, de recherche commune, de voies vers une communauté

I
I
A
L
S
A
pa
re
le
l'
qu
fr
gl
l'
Ou
se
Au
et
au
di
Ve
ré
as
jo
qu